

DÉPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

BRIANÇONNET

AU CONSEIL MUNICIPAL du 30 décembre 2015

Membres du Conseil présents à cette séance : OGEZ Ismaël, HENRI Nicolas, SAINT MARTIN Delphine, MENGEAUD Louis, CARLIN Raymond.

Absents représentés : Mme Schneider par M. Mengeaud, Melle Giraud par M. Ogez, Mme Seghi par M. Carlin et M. Taba par M. Henri.

Absents non-représentés : M. Sorsana Henri et M. Giovanelli Jean Pierre.

Secrétaire de séance : M. Henri Nicolas

* * * * *

Ce conseil municipal fait suite au conseil initialement prévu le 28/12/2015 annulé faute de quorum : membres présents MM. Ogez, Henri, Mengeaud, Carlin et Mme Saint Martin.

Approbation du compte rendu du 07/11/2015 : approuvé à l'unanimité.

* * * * *

Délibérations et votes pour :

1. Création d'un emploi stagiaire Adjoint d'Animation 2^{ème} classe à temps partiel

Le contrat à durée déterminée de Mme Tricot est arrivé à échéance.

M. le Maire propose que Mme Hélène Tricot soit réengagée en qualité de stagiaire pour une durée de un an à temps partiel sur un contrat annualisé de 23 heures par semaine et sera rémunérée sur la base IB 297, majoré 309 échelle 2.

Cet emploi est en partie pris en charge par la CAPG (TAPS) et il fait l'objet d'une annualisation du temps de travail. Les activités secondaires de ce poste sont l'entretien des bâtiments communaux et l'éventuelle mise à disposition au service du centre aéré de la CAPG.

M. Henri indiqua que la municipalité est engagée dans la baisse des dépenses en personnel et que cette stagiérisation fait suite aux départs de M. Fabre et Mme Boyer non remplacés. De plus, la Commune ne peut légalement cumuler les CDD sur ce poste.

Acceptée à l'unanimité

2. Bien vacant sans maître : incorporation dans le domaine public

Le Maire expose au Conseil municipal que le bien immobilier cadastré :section E n°1006 lieu dit : Le Prignolet « le Lavoir » sur le territoire de la commune de Briançonnet, dont aucun propriétaire ne s'est fait connaître suite au délai de six mois à dater de l'accomplissement de la dernière des mesures de publicité, peut être appréhendé par la commune comme bien vacant et sans maître, en application de l'article 713 du code civil.

Le projet d'aménagement du Lavoir étant en attente de l'incorporation de la parcelle aux biens communaux pour sa réalisation. Projet subventionné par la Région PACA au titre du FSL.

Acceptée à l'unanimité

3. Subventions aux associations 2015

Suite à la diminution des subventions aux associations du budget 2015 et à l'attribution à venir une réunion a été organisée par M. Carlin avec les représentants associatifs locaux. Le détail des participations a été arbitré après la présentation des bilans comptables de l'année écoulée. Certains programmes d'animations étant relativement conséquents, un appel à un bénévolat supplémentaire va s'avérer indispensable à leur réalisation.

L'association des amis du sport et l'association de chasse de Briançonnet ne demande aucune subvention au regard de leur équilibre financier. La renaissance Sagnoise demande au titre du fonctionnement des locaux, seule association de la Commune à payer les charges d'entretien et de fonctionnement du bâti (électricité, impôt, etc), demande la somme identique à 2014. Briançonnet Festivités a présenté un bilan financier déficitaire en grande partie dû à la baisse des recettes provenant des aubades à la population et aux élus, de ce fait la subvention communale est revue à la hausse. Nouvel attributaire : le Réseau Rural d'Education qui participe activement au bon fonctionnement de notre école.

Le CCAS se verra attribuer, en fonction des divers dons et de ses besoins propres, une recette supplémentaire courant 2016.

Articles	Nom de l'organisme	nature juridique	Montant subvention €
FONCTIONNEMENT			
657362	CCAS de Briançonnet	Ets public	1100
6574	Comité des fêtes "La renaissance Sagnoise"	Asso 1901	1100
6574	Association Briançonnet Festivités		850
6574	OCCE Coopérative scolaire de Briançonnet		200
6574	Association Les amis des animaux de Briançonnet		200
6574	Amicale des pompiers de St Auban		200
6574	Amicale des sapeurs forestiers de St Auban		100
6574	Ligue contre le cancer		50
6574	Réseau Rural d'Education		200
		Total	4 000

Acceptée avec 8 voix pour et 1 abstention : Mme Schneider Marielle.

4. Avis du schéma de mutualisation

Les mutualisations prévues dans le schéma et à venir doivent être gages d'efficacité, de cohérence, de rationalisation de l'action des services et constituer une réelle plus-value sans augmenter les dépenses publiques. Le schéma de mutualisation constitue une opportunité : de réfléchir à la meilleure manière de produire / maintenir / développer les services publics locaux sur le territoire, d'organiser au mieux les services publics afin qu'ils soient en mesure de répondre aux orientations du projet du territoire et aux besoins de la population, de rationaliser les dépenses publiques.

En outre, le schéma repose sur les valeurs de volontariat des Communes, c'est-à-dire que chaque commune est libre de rejoindre ou non un projet de mutualisation, de s'inscrire ou non dans le schéma et son offre de services « à la carte ».

Les domaines de mutualisation retenus concernent principalement les missions d'ingénierie par le partage de savoir-faire et les familles de métiers suivants : Commande publique, systèmes d'information dont SIG, finances, juridique, ressources humaines, archives, parc auto, énergie, aménagement, instruction autorisations d'urbanisme, schéma d'accessibilité des personnes à

mobilité réduite, jeunesse, portail collaboratif, partage de matériel, fourrière animaux, fourrière véhicules.

La Commune étant actuellement déjà engagée dans cette démarche de rationalisation et de mutualisation avec la CAPG dans le cadre du diagnostic sur l'éclairage public.

M. Carlin précisa que ce schéma englobe une partie culturelle sur laquelle nous pourrions travailler afin de maintenir notamment les représentations théâtrales dont le maintien par défaut de subvention n'est pas assuré pour 2016. Une réunion doit être organisée par la Commune avec les représentants "culture" de La Communauté d'Agglomération.

Acceptée à l'unanimité

5. Désignation d'un Agent Recenseur et d'un Coordonnateur Communal

Dans le cadre des obligations légales, la population de Briançonnet fera l'objet d'un recensement entre le 21 janvier et le 20 février 2016. Le Maire demande l'autorisation de procéder à la création d'un emploi de non titulaire en C.D.D. aux fins de désignation d'un Agent Recenseur et, en parallèle, de nommer aussi Mme Berger Magali comme coordonnateur communal (qui ne percevra aucune rémunération spécifique pour cette mission ponctuelle). L'un et l'autre devant être désignés à ces fonctions pour la seule durée de l'enquête. La dotation reçue de l'Etat représentera la rémunération brute de l'Agent Recenseur pour le service qu'il assumera.

Acceptée à l'unanimité

6. Convention relative au déneigement des routes communales du village d'Amirat

Suite à la demande du Maire d'Amirat et afin de rendre accessible les voies communales du village d'Amirat, quartier ST Jeannet Maupoil et quartier Piedagou pendant la saison hivernale 2015/2016, le Maire propose que les agents techniques de la commune de Briançonnet interviennent à l'aide d'un engin de type chargeuse pelleuse, fraise à neige.

Cette prestation de déneigement sera entreprise par les agents dès que possible après que la commune de Briançonnet ait satisfait à ses propres obligations en matière de sécurisation de ses voies et sous réserve de la disponibilité des agents et de l'engin.

Le traitement de la Commune de Briançonnet restera prioritaire.

Le paiement effectif sera mis en œuvre sur la base des quantités réellement effectuées à la fin de la saison hivernale 2015/2016. Cette recette supplémentaire pourrait permettre à la Commune de couvrir une partie des dépenses d'entretien du matériel.

M. Mengeaud met en avant le fait que nous ne disposons que d'un seul conducteur d'engin sur la Commune, ce qui risque de rendre compliqué cette charge de travail supplémentaire.

M. Henri indiqua que quoi qu'il en soit nous veillerons à ne pas déroger au respect des temps de repos et de travail. Précisions aussi sur le fait que M. Printemps est en capacité de remplacer ponctuellement en conduite d'engin M. Pierrisnard en situation exceptionnelle d'enneigement.

Acceptée à l'unanimité

7. DETR 2016

Le projet de réaménagement complet de l'Auberge et de mise aux normes d'hygiène et de sécurité estimé à 1 078 868,00 € HT soit 1 294 641,60 € TTC, demandant à être étudié et préparé avec attention, la commune a souhaité confier l'étude des différents aspects techniques et financiers aux services de la Communauté d'agglomération du Pays de Grasse, par délibération en date du 07 Novembre 2015 afin de poursuivre ce projet avec toutes les garanties nécessaires quant à sa pérennité.

A charge pour la Commune de solliciter la DETR auprès des services de l'État et à la CAPG les aides financières auprès de l'Europe, la Région et le Département, pour le compte de la commune.

M. Mengeaud s'inquiète du coût de l'opération et de l'emprunt que devra réaliser la Commune.

M. Henri rappela que le montage financier (et de ce fait la faisabilité du projet) se fera après : l'attribution des subventions en question, l'évaluation de la capacité d'emprunt de la Commune, l'estimation du coût du loyer fixé au futur gérant. De plus, le résultat de l'appel d'offre peut se relever inférieur à l'estimation initiale.

M. le Maire rebondit sur le fait qu' il y a lieu d'entreprendre des travaux pour la mise en conformité avant la réouverture la plus rapide souhaitée pour permettre à la commune de redémarrer une économie le plus tôt possible.

Acceptée à l'unanimité.

* * * * *

Divers

- ✓ **Promotion interne agents communaux** : les évaluations annuelles des agents techniques et administratifs de la Commune vont se dérouler en janvier. En plus du bilan de l'année 2015 et des objectifs 2016, ces entretiens individuels seront l'occasion de faire le point sur leurs carrières. Les élus présents, par soucis de réduction des dépenses publiques, restent dans l'attente de l'estimation du chapitre de dépense en personnel du budget 2016 qui devra diminuer conformément à l'engagement de la municipalité en matière de gestion financière.
- ✓ **Urbanisme** : suite à une demande de la DREAL PACA de saisine au cas par cas du projet de carte communale, l'enquête publique prévue initialement en fin d'année 2015, a été repoussée au 1er trimestre 2016.
- ✓ **Location Communale** : deux demandes de location à l'année sont parvenues concernant l'appartement de l'immeuble communal le « Haut Chanan ». Le deuxième appartement disponible sera mis à la location à la semaine et/ou au weekend suite aux travaux de rénovation réalisés par les agents communaux.
- ✓ **Le docteur Pagès va être remplacé en Janvier 2016 par le docteur Mickaella.**
- ✓ **Ouverture cabinet Kinésithérapie à Roquestéron** dans le cadre du projet MSP de la vallée de l'estéron.
- ✓ **Incivilités** : les agents communaux constatent de plus en plus de dégradations inacceptables tels que des déjections canines sur la voie publique, des déchets dans les jeux d'enfants et le terrain de sport, des dépôts sauvages d'encombrants et de déchets verts, le non respect des consignes de tri, la dégradation des WC publics. **La vigilance est demandée à toutes et tous** afin de veiller au respect des locaux publics, de la voirie et de l'environnement de notre village et de ses hameaux.
- ✓ **Agriculture** : une demande de location de terre pour de l'apiculture est parvenue en Mairie.
- ✓ **Rapport de visite de l'école de Briançonnet** : il souligne l'excellente qualité du travail de l'enseignante et des animateurs scolaires et périscolaires mais relève également que l'équilibre nutritionnel des repas servis à la cantine devrait être amélioré.
- ✓ **CAPG** : contribution de la Communauté d'Agglomération au service du Service Départemental D'Incendie et de Secours pour la Commune de 3 528,70 €.
- ✓ **Bonne année 2016** : les vœux du Maire à la population se dérouleront le samedi 9 janvier 2016 à 16h dans la salle polyvalente.